



FICHE D'INSCRIPTION A LA COUPE DE FRANCE DES CLUBS 2010



**A renvoyer avec votre règlement au Trésorier du Groupement Région Alsace
Etienne Klamber 1 rue des Maronniers 67310 Wasselone. Au plus tard le 31 juillet 2010**

Club :	Région :
Equipe 1	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Tel fixe :	Portable :
Email :	
N°Licence individuelle sportive où carte de membre adhérent 2010 :	
Nom :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Tel fixe :	Portable :
Email :	
N°Licence individuelle sportive où carte de membre adhérent 2010 :	

Equipe 2	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Tel fixe :	Portable :
Email :	
N°Licence individuelle sportive où carte de membre adhérent 2010 :	
Nom :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Tel fixe :	Portable :
Email :	
N°Licence individuelle sportive où carte de membre adhérent 2010 :	

Equipe 3

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel fixe : Portable :

Email :

N°Licence individuelle sportive où carte de membre adhérent 2010 :

Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel fixe : Portable :

Email :

N°Licence individuelle sportive où carte de membre adhérent 2010 :

Je soussigné..... Président du Club..... déclare accepter en leurs entiers

le règlement sportif officiel régissant la Coupe de France 2010.

les Statuts et Règlements de la FFPSC Groupement National Carpe et je m'engage à m'y conformer.

*Mon équipe remplit toutes les conditions de qualification pour participer à la Coupe de France 2010
Je joins un règlement de 300* € correspondant à l'inscription de mon club*

Date et Signature

** Chèques libellés à l'ordre du **Groupement Région Carpe Alsace***

Conditions de participation (extraits du règlement officiel 2010):

- Peuvent participer à la Coupe de France 2010 tous les clubs où amicale et leurs membres affiliés au Groupement National Carpe titulaires d'une licence sportive individuelle de l'année en cours où carte de membre adhérent (carte sympathisant où club) de l'année en cours.
- Les compétiteurs doivent justifier d'une adhésion à une AAPPMA, titulaire de la taxe piscicole complète pour l'année en cours et leur appartenance au club qu'ils représentent.
- La composition des équipes doit être faite à partir de partenaires maîtrisant les techniques de pêche. Elle est composée de **2 compétiteurs indissociables** pendant toute la durée de la Coupe de France.

Publicité

- Tout club peut être sponsorisé et être identifié en tant que telle si il s'est acquitté des droits référents. Les droits de sponsorship et les droits afférents aux contrats de partenariat sont fixés chaque année en Comité Directeur du Groupement National Carpe pour la saison sportive suivante.
- Sont interdites toutes publicités directes et indirectes de produits de pêche ou de tout autre produits assimilés ou susceptibles d'être utilisé lors de la pêche depuis le premier appel des équipes jusqu'à la clôture de la manche. Seule est autorisé la publicité sur (le ou) les sites des sponsors, des partenaires officiels de la manches, et des collectivités locales, départementales et régionale, des fédérations départementales de pêche, des AAPPMA et média régionaux et nationaux
- Seules les marques, détaillants ou autres, ayant sponsorisées un ou plusieurs clubs auront le droit de publicité :

Renseignements auprès de votre Groupement Régional Carpe:

Votre présidente de région :

Estelle FEY

23, rue Antoine Béchamp – 67 540 OSTWALD

Tél. 03.88.67.34.11 - 06.60.60.12.91 e-mail: estelle.fey@sfr.fr

Ou

Jean-Luc Fuhry

13, rue d'Anjou 67150 Gerstheim

Tél. 03.88.98.46.33 – 06.16.61.57.22 e-mail: jean-luc.fuhry@aappmaosthouse.com